

# CHÂTRICES

**Août 2017**

**Liste des servitudes d'utilité publique**



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC 2	Protection des sites - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	<p>Servitude de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>dans la forêt domaniale, du chêne dit « le Roi de Rome »</b></li> </ul> <p>Site inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation pour le propriétaire d'aviser le Préfet quatre mois à l'avance de l'intention d'effectuer des travaux.</li> <li>- Obligation pour le propriétaire d'obtenir l'autorisation de l'autorité compétente avant travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'aspect des lieux.</li> <li>- Interdiction de toute publicité dans les sites inscrits ou classés.</li> <li>- Possibilité pour le propriétaire de procéder à des travaux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux.</li> </ul>	<p>Loi du 02.05.1930 modifiée art. 17</p> <p><b>Arrêté du 3 novembre 1931</b></p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Service Logement, Territoires et Planification 40 bd Anatole France 51000 CHALONS-en-CHAMPAGNE</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.</p> <p>Profitant :</p> <p>1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT</p> <p>2) aux lignes HTB</p> <p>Pour les lignes HTB, les servitudes comprennent en outre l'obligation de déclarer à l'exploitant l'intention d'effectuer des travaux à proximité des ouvrages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ligne 63kV REVIGNY _ STE MENEHOULD</b></li> </ul>	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	<p>E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX</p> <p>R.T.E. Centre Développement &amp; Ingénierie Nancy SCET 8 rue de Versigny TSA 30007 54608 – VILLERS-LES- NANCY CEDEX</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 3	Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications	<p>1) Réseau urbain local</p> <p>Effets principaux : Appui et passage en terrains privés et établissement de supports.</p> <p>2) Au réseau interurbain</p> <p>Présence des câbles</p> <p>Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p> <p>3) Au réseau national</p> <p>Présence des câbles souterrains</p> <p>Effets principaux : La présence du câble entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1,50 m de part et d'autre de l'axe. Sur domaine public tous travaux doivent faire l'objet d'une demande de renseignement au Centre de Câbles des T.R.N.</p>	<p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p> <p>Conventions amiables et arrêtés préfectoraux pris en vertu des art. L 46 à L 53 et D 407 à D 413 du Code des Postes et Télécommunications.</p>	<p>Orange UPR Nord Est gestion des PLU 26 av de Stalingrad 21000 DIJON</p> <p>Direction Opérationnelle des Télécommunications du réseau national de Metz Division Programmation 150 avenue Malraux BP 9010 57037 METZ CEDEX 01</p> <p>Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1</p> <p>Centre des Câbles des T.R.N. de Reims 1 allée P. Halary Z.I. Nord-Est 51084 REIMS CEDEX</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( <i>couvre l'ensemble du territoire communal</i> )	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux :            Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur            - 50 m hors agglomération            - 100 m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre            Etat Major de Zone de Défense Metz            D.AFM/B.SEU            1, boulevard Clemenceau            CS 30001            57044 METZ cedex 1</p> <p>DGAC-SNIA            210 route d'Allemagne            BP 606            69125 LYON SAINT EXUPERY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.)            Section Environnement            Aéronautique - VELIZY            78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>

